

209C0571
FR0000120354-FS0244

23 avril 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VALLOUREC

(Euronext Paris)

Par courrier du 23 avril 2009, la société par actions simplifiée Compagnie de Cornouaille (1) (Odet, 29500 Ergué Gaberic) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 16 avril 2009, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VALLOUREC et détenir individuellement, 2 990 534 actions VALLOUREC représentant autant de droits de vote, soit 5,56% du capital et 5,55% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition hors marché par Compagnie de Cornouaille, de l'intégralité des actions VALLOUREC préalablement détenues par les sociétés Nord-Sumatra Investissements, Financière du Loch et Financière de Sainte-Marine, contrôlées par Monsieur Vincent Bolloré, dans le cadre d'un reclassement des participations du groupe Bolloré dans VALLOUREC.

Par ailleurs, il est précisé que Monsieur Vincent Bolloré n'a franchi aucun seuil, et détient au 16 avril 2009, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, 2 990 584 actions VALLOUREC représentant autant de droits de vote, soit 5,56% du capital et 5,55% des droits de vote de cette société (2), répartis de la manière suivante :

	Actions et droits de vote	% capital	% droits de vote
Compagnie de Cornouaille SAS (1)	2 990 534	5,56	5,55
Bolloré SA (1)	50	ns	ns
Total groupe Bolloré	2 990 584	5,56	5,55

(1) Contrôlée directement ou indirectement par Monsieur Vincent Bolloré.

(2) Sur la base d'un capital de 53 788 716 actions représentant 53 845 387 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.